



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000196

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Étaient présents :** **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Roland BARDEY **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

**Étaient absents :** **Auxon-Dessus :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Vèze :** Philippe CHANAU **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Annick CHARPY **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beauré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thoraie :** Jean-Paul MICHAUD

**Secrétaire de séance :** Abdel GHEZALI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOU, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), F. MONNEUR, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

**Objet :** Avenant n° 1 à l'étude d'insertion urbaine du TCSP

## Avenant n° 1 à l'étude d'insertion urbaine du TCSP

**Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président**

| Inscription budgétaire |  |
|------------------------|--|
| BP 2007                | Montant BP 2007 : 186 625 € HT             |
| Imputation : 20.815    | Montant de l'opération : 21 000 € HT       |
|                        | Solde après cette opération : 165 625 € HT |

### Résumé :

Ce rapport propose la passation d'un avenant n° 1 au marché d'étude d'insertion urbaine du réseau TCSP notifié au bureau d'études SEMALY le 2 février 2006. L'objectif de cet avenant est de réaliser une évaluation plus fine du coût de l'opération du TCSP, prestation qui n'était pas prévue dans le marché initial.

Cette prestation complémentaire s'élèverait approximativement à 21 000 € HT, soit environ 14,7 % du montant global de l'étude d'insertion urbaine. La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la passation de cet avenant lors de sa séance du 20 décembre dernier.

### I. Contexte rappelant l'attribution du marché

Par un appel d'offres lancé en novembre 2005 (autorisé par délibération du 08/07/2005), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, a décidé de réaliser une étude visant à approfondir et analyser les tracés de base retenus lors de l'étude d'opportunité / faisabilité d'un réseau de TCSP. L'objectif est de proposer les conditions d'insertion urbaine des deux lignes de TCSP (complète pour le TCSP Ouest, pour partie sur l'Est) et des sites propres bus.

A l'issue de la consultation, le 12 janvier 2006, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché au bureau d'études SEMALY. Estimé à 150 000 € HT, ce marché a été notifié le 2 février 2006 pour un montant global de 142 100 € HT.

### II. Exécution du marché

Compte tenu des demandes formulées lors des comités techniques et comités de pilotage réunis au cours de cette étude, il apparaît nécessaire d'évaluer, dès à présent, le coût de l'opération TCSP plus finement que prévu dans le marché initial, afin de répondre au mieux aux interrogations des élus.

Cette prestation complémentaire, évaluée à 21 000 € HT et détaillée en annexe jointe, n'ayant pas été prévue initialement dans l'étude d'insertion urbaine, il convient de passer un avenant à ce marché afin de permettre sa réalisation.

### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur la réalisation d'un avenant n°1 au marché d'étude d'insertion fonctionnelle et urbaine du réseau TCSP,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ  
Reçu le

27 FEV. 2007

Le Président

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 16 février 2007

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

# ANNEXE

## Projet d'avenant n° 1 à l'étude d'insertion urbaine

### Objet de l'avenant : mission complémentaire d'évaluation économique du réseau de TCSP de l'agglomération bisontine

L'objet de l'évaluation économique du réseau de TCSP de l'agglomération bisontine consiste ici à :

- procéder au chiffrage de l'opération en intégrant les aléas liés aux aspects techniques et au planning
- estimer l'évolution des recettes et des dépenses d'exploitation du réseau de transport public consécutive à la mise en service des différentes phases du réseau de TCSP.

Le réseau de TCSP se décompose en quatre opérations complémentaires :

- ligne en site propre intégral « Haut du Chazal-gare Viotte »
- ligne en site propre intégral « Chalezeule-centre ville »
- site protégé sur l'axe nord-ouest
- site protégé sur l'axe de la rocade (non défini et non pris en compte dans l'évaluation économique)

La précision de l'évaluation économique va dépendre de l'avancement de la définition de chacun de ces projets à l'issue des études d'insertion urbaine et fonctionnelles réalisées en 2006.

Concernant le mode de transport, il est proposé que l'évaluation économique soit réalisée dans le cadre de l'hypothèse financière la plus contraignante.

### Chiffrage de l'opération

Le chiffrage de l'opération de TCSP consiste à estimer le coût de revient de chaque composant du projet selon la décomposition suivante définie par le CERTU :

- Etudes
- Maîtrise d'ouvrage
- Maîtrise d'oeuvre
- Acquisitions foncières et libérations des emprises
- Déviation de réseaux
- Travaux préparatoires
- Ouvrages d'art
- Plateforme
- Voie spécifique pour les systèmes ferrés et guidés
- Revêtement du site propre
- Voirie et espaces publics
- Equipements urbains
- Signalisation
- Stations
- Alimentation en énergie de traction
- Courants faibles et PCC (Poste de Commande et de Contrôle)
- Dépôt
- Matériel roulant
- Opérations induites
- Aléas

La méthode consiste à approcher les coûts de revient à partir de quantités et de prix unitaires pour chacun des éléments qui composent le projet.

Le chiffrage sera établi sur la base d'un programme très général défini avec le maître d'ouvrage (les choix techniques, architecturaux, et les options retenues pouvant influencer considérablement sur le prix de revient global).

Les aléas ajoutés au chiffrage résident dans le fait que la réalisation du projet se déroule dans un environnement urbain. Aux aléas propre au projet, se greffent les problèmes éventuels de vestiges archéologiques, de réseaux oubliés, d'ouvrages existants à la résistance mal connue, d'oppositions d'associations, etc... En fonction des données disponibles et du niveau des investigations préalables qui ont été menées durant les études de faisabilité on provisionnera les montants nécessaires pour faire face aux imprévus dans ce domaine.

La définition du site propre intégral « Haut du Chazal-gare Viotte » s'avère assez avancée pour obtenir un chiffrage pré-opérationnel correct avec un niveau d'aléas de l'ordre de 15%. La réalisation des autres projets est plus éloignée dans le temps et leur définition est relativement peu avancée, notamment parce qu'ils traversent des secteurs urbains qui sont amenés à évoluer considérablement. Ici la précision du chiffrage sera beaucoup plus limitée et le niveau d'aléas pourra se situer aux environs de 30%.

#### Dépenses et recettes de fonctionnement

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du réseau de transport public peut être estimée par rapport à la situation actuelle et une tendance au fil de l'eau.

Cette évolution peut être mesurée en procédant à l'estimation de l'évolution des trois rubriques suivantes qui composent le compte d'exploitation :

- les recettes liées à la réalisation du projet et à l'évolution générale du réseau,
- les coûts de fonctionnement du TCSP s'il s'agit d'un mode nouveau,
- les dépenses de fonctionnement du reste du réseau de transport public, consécutivement à sa réorganisation liée au projet de TCSP.

L'estimation des recettes nouvelles se basera sur les estimations de trafic réalisées dans les études de faisabilité et qui seront ajustées en fonction de l'évolution récente du projet. Il s'agit ici d'estimer la clientèle globale future du réseau GINKO.

L'estimation des dépenses d'exploitation sera réalisée sur la base d'une méthode analytique : estimation du nombre, du type et du coût du personnel nécessaire pour l'exploitation du TCSP, des temps de travail, de la consommation d'énergie, des pièces détachées, assurances etc...

Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement du reste du réseau de transport public, on estimera la réorganisation envisageable avec la CAGB mesurée en « places kilomètres offertes » et le montant des économies consécutives à ces choix.

#### Incidences financières

Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à 21 000 € HT soit 25 116 € TTC.

#### Clause de priorité des dispositions du présent avenant

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont modifiées par le présent avenant.

#### Durée de l'avenant

**L'avenant prend effet à compter de sa date de signature et s'applique pour la durée restant à courir du marché d'étude d'insertion urbaine.**